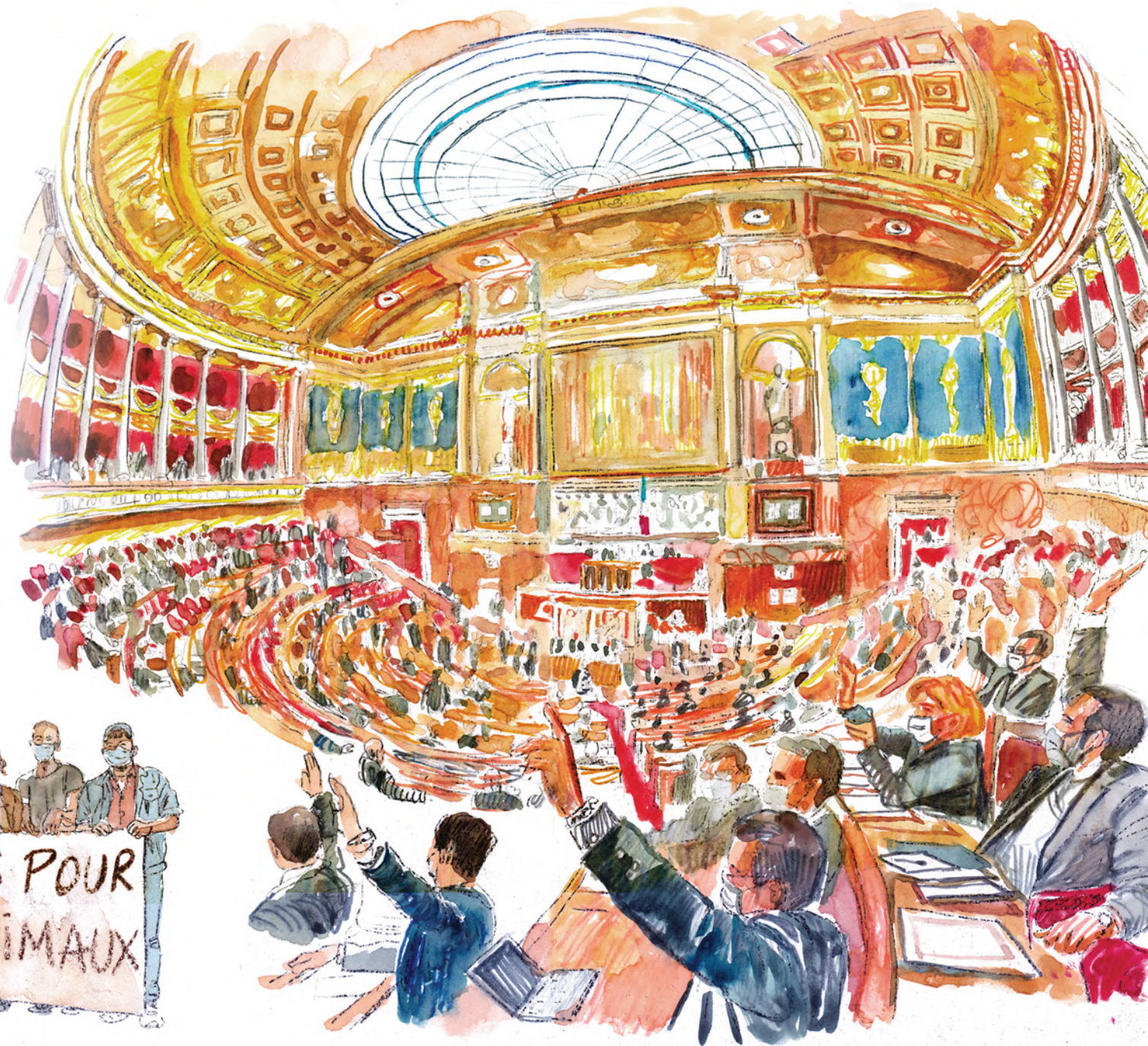


# Dans les coulisses d'une loi

Quand une loi est adoptée par le Parlement, c'est en général l'aboutissement d'années de travail. À l'occasion des élections législatives, on a pris l'exemple de la loi sur la maltraitance animale, adoptée en novembre 2021, pour te retracer son parcours!



 Lauriane Clément  
 Damien Roudeau



2018

## Au départ, une situation révoltante

Une loi peut voir le jour de deux façons. Elle peut provenir du gouvernement (un « projet de loi ») ou de parlementaires, c'est-à-dire des sénateurs et députés (une « proposition de loi »). Deux députés sont à l'origine de la proposition de loi sur la maltraitance animale: Loïc Dombrevail et Laëtitia Romeiro Dias. Ils font partie du groupe parlementaire de la République en marche (LREM), et ont eu l'idée de rédiger une loi pour mieux protéger les animaux. Un temps, chacun a travaillé de son côté. « Avant d'être élu en 2017, j'étais vétérinaire. Mon objectif en tant que député était de faire passer une loi autour des animaux de compagnie », explique Loïc Dombrevail. « Moi, je voulais faire quelque chose pour les animaux sauvages, leur situation dans les cirques et les delphinariums me révoltait », complète Laëtitia Romeiro Dias. **Cette thématique était aussi de plus en plus plébiscitée par l'opinion publique.** « Les Français avaient une attente forte, assure Christophe Marie, directeur adjoint de la Fondation Brigitte Bardot. D'autant que la condition animale avait progressé dans tous les États européens, sauf en France. L'élection en 2017 de députés plus sensibles à ce sujet, qui n'étaient pas des professionnels en politique, a permis de faire avancer les choses. »

2018  
2019

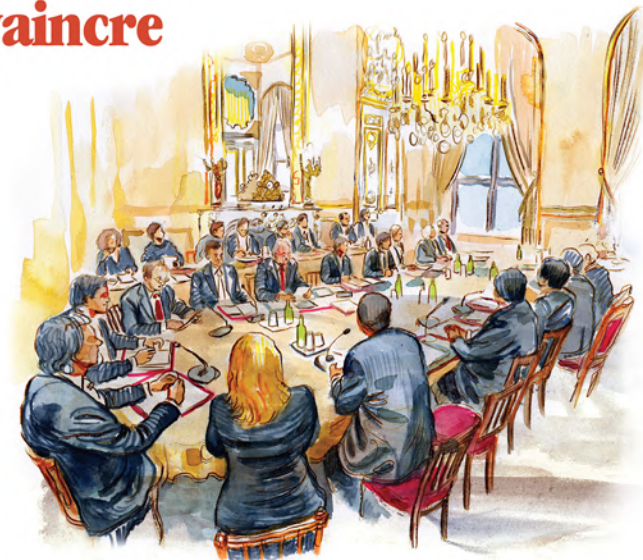
## À l'écoute des pros

Pour écrire une proposition de loi, les députés s'appuient sur des « auditions », des rencontres avec les secteurs qui seront peut-être impactés: professionnels du cirque, éleveur d'animaux à fourrures, animaleries... « On était souvent en désaccord mais c'était important de les écouter et d'identifier leurs problèmes. Il faut réfléchir à des mesures pour les aider car il y a de l'humain derrière », souligne Laëtitia Romeiro Dias. Les associations de défense animale ont bien sûr aussi été mises à contribution. « Elles se sont regroupées pour me proposer une cinquantaine de propositions basées sur leur expérience. J'en ai gardé certaines, écarté d'autres », témoigne la députée. « C'est important aussi de rencontrer les lobbys, ces groupes qui utilisent des moyens plus ou moins légaux et éthiques pour défendre leurs intérêts. Selon les sujets, leur influence peut être importante », précise Loïc Dombrevail.

14 décembre  
2020

## L'heure de convaincre

Après toute cette phase de préparation, les députés doivent faire inscrire leur texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, pour qu'il soit examiné dans l'année. C'est le gouvernement et/ou la Conférence des présidents (qui réunit notamment le président et les vice-présidents de l'Assemblée) qui décident. Pour cela, il faut convaincre, convaincre, et encore convaincre... Certaines propositions de lois ne sont jamais mises à l'agenda, et restent au fond d'un tiroir! « On a passé beaucoup de temps à parler de notre projet auprès de nos collègues et dans les ministères, pour leur expliquer pourquoi il fallait examiner en priorité cette loi plutôt qu'une autre », confie Loïc Dombrevail. Après plusieurs mois de mobilisation, pari gagné pour les deux députés! Le 14 décembre 2020, ils ont pu déposer une proposition de loi sur la maltraitance animale, en fusionnant leurs textes.

Décembre 2020  
Janvier 2021

## Les rapporteurs éclairent le débat

Une fois déposée, la proposition de loi est envoyée dans la commission de l'Assemblée nationale compétente. Pour la maltraitance animale, c'était la Commission des Affaires économiques. Le 13 janvier 2021, elle a nommé trois rapporteurs: Loïc Dombrevail, Laëtitia Romeiro Dias et Dimitri Houbbron, député de la République en marche. La tâche de la commission: éclairer les débats de l'Assemblée et proposer d'éventuelles modifications du texte, appelées « amendements ». La nouvelle version est adoptée en commission, avant de passer dans l'hémicycle (Assemblée nationale).



29 janvier  
2021

## La loi est adoptée avec des modifications

C'est maintenant au tour de l'ensemble des députés de débattre sur la proposition de loi! Dans l'hémicycle, tout se passe à la tribune. Loïc Dombrevail, Laëtitia Romeiro Dias et Dimitri Houbroun rappellent d'abord les grandes lignes du projet. Puis les orateurs de chaque groupe politique donnent leur point de vue sur le texte. Bastien Lachaud, de la France insoumise, prend le micro pour dire son regret que le sujet de la chasse ne soit pas abordé. D'autres députés proposent de nouveaux amendements, comme Claire O'Petit (LREM), qui soumet une interdiction d'ici à deux ans (au lieu de cinq) d'exhiber les animaux à la télé. Puis tous les amendements et les articles de la proposition de loi sont votés un par un, avant un vote final sur l'ensemble du texte. Un processus rigoureux qui durera trois jours! «Notre proposition de loi a finalement été adoptée! C'était un soulagement, car il y a eu un moment assez dur, raconte Laëtitia Romeiro Dias. Le lobby des zoos était présent, et les députés ont failli flancher sur la question des delphinariums. Il a fallu garder un ton juste pour expliquer pourquoi il ne fallait pas abandonner les dauphins et les orques.»

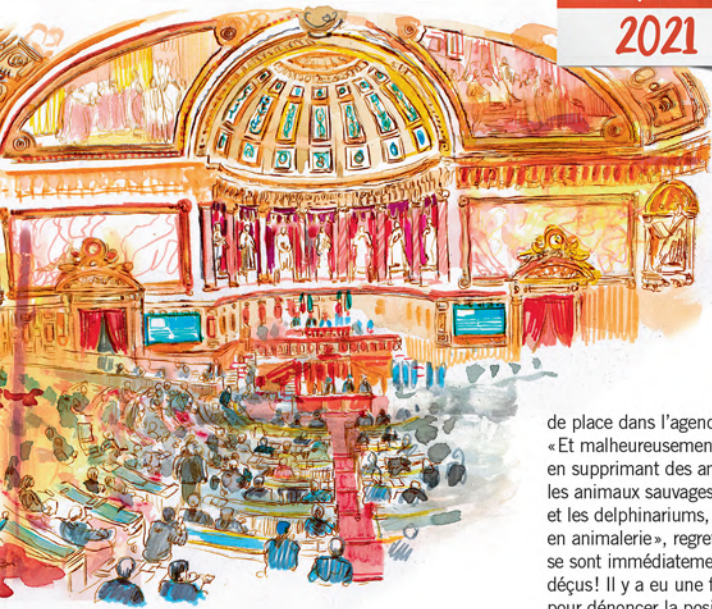


30 Septembre  
2021

## Le Sénat démonte le texte

Ce n'est pas fini! La proposition de loi doit ensuite passer devant le Sénat. La procédure y est la même qu'à l'Assemblée: une rapporteure, Anne Chain-Larché (du groupe Les Républicains), rencontre et questionne des experts, puis soumet des amendements. La proposition de loi est ensuite examinée par les sénateurs. Mais faute

de place dans l'agenda, il faut attendre sept mois! «Et malheureusement, les sénateurs ont détricoté le texte, en supprimant des amendements importants. Par exemple, les animaux sauvages n'étaient plus interdits dans les cirques et les delphinariums, ni la vente de chiens et chats en animalerie», regrette Loïc Dombrevail. Les associations se sont immédiatement insurgées. «On était tellement déçus! Il y a eu une forte mobilisation sur les réseaux sociaux pour dénoncer la position du Sénat. Ils ne s'attendaient pas à ça», se souvient Christophe Marie.



Octobre  
2021

## Les négociations sont rudes

L'Assemblée nationale et le Sénat doivent ensuite valider la même version... au mot près! C'est donc fréquent que le texte soit réexaminé à tour de rôle par les deux chambres: on appelle cela la «navette parlementaire». Mais dans le cas de cette loi, ils n'ont pas réussi à s'accorder. Du coup, une «commission mixte paritaire» (CMP) composée de sept députés et sept sénateurs (dont les rapporteurs du texte) a donc été nommée par le gouvernement. Son but: établir une version commune. «C'était la première fois que je participais à une CMP, confie Laëtitia Romeiro Dias. On a négocié pendant des jours avec la rapporteure du Sénat, notamment sur l'interdiction des delphinariums. Honnêtement, je ne pensais pas qu'on allait y arriver. Mais au dernier moment, on a trouvé un accord!» Le texte issu de la CMP a été adopté par l'Assemblée nationale le 16 novembre, puis par le Sénat le 18 novembre. «J'étais tellement heureuse, et fière de faire passer ma première loi», souffle Laëtitia Romeiro Dias.



1<sup>er</sup> Décembre  
2021

## La loi est publiée

Après quatre ans de parcours du combattant, la loi sur la maltraitance animale a enfin été promulguée! Elle a été publiée au Journal officiel (où sont consignées toutes les lois) le 1<sup>er</sup> décembre 2021, avant d'entrer en vigueur. «Ce texte apporte des avancées importantes comme l'interdiction de la vente de chiens et de chats en animalerie dès 2024, l'interdiction des animaux sauvages dans les cirques dans un délai de sept ans et des spectacles de dauphins d'ici à cinq ans. Il punit de 3 ans d'emprisonnement et 45000€ d'amende (contre 2 ans et 30000€ avant) les actes de cruauté envers les animaux, et met fin aux élevages de visons et autres animaux sauvages exclusivement élevés pour leur fourrure. Cette loi permet à la France de rattraper son retard sur les autres États européens», applaudit Christophe Marie. Il y a bien sûr eu des concessions. «Certaines associations nous ont reproché de ne pas avoir abordé le sujet de la chasse et de l'agriculture, précise Laëtitia Romeiro Dias. Malheureusement, il est impossible de parler calmement de ces deux sujets dans l'hémicycle, les lobbys sont encore très forts.»



EN  
COULISSE

Si toi aussi tu as une idée qui te tient à cœur, n'hésite pas à contacter le/la député-e de ta circonscription! «C'est comme ça qu'on peut faire changer les choses!», sourit Laëtitia Romeiro Dias.